



MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉCOLOGIE ET  
DU CLIMAT



# Bilan

DES 365  
Jours

Janvier – Décembre 2025

# COMPRENDRE LE RÔLE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCOLOGIE ET DU CLIMAT



MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉCOLOGIE ET  
DU CLIMAT



Le **Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat** pilote les actions en faveur de la protection de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique et de la gestion durable des ressources.

Il joue un rôle central dans la promotion de l'économie verte et la mise en œuvre de la transition écologique au service d'un développement durable.

# SYNTHÈSE





La vision portée par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, **Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, place résolument l'environnement au cœur du projet de développement du Gabon.

Loin d'une approche sectorielle ou symbolique, cette orientation repose sur une conviction stratégique forte : la protection de la nature constitue un levier structurant de croissance économique, de souveraineté nationale et de justice sociale.

Dans cette perspective, l'environnement n'est plus perçu comme une contrainte au développement, mais comme un actif stratégique à valoriser de manière responsable. Le Gabon, avec près de **88 %** de couverture forestière, se distingue comme l'un des rares pays au monde à être un puits de carbone, jouant un rôle déterminant dans la régulation du climat mondial.

La préservation de ce capital naturel exceptionnel répond à un double impératif : contribuer à l'effort climatique international tout en créant les conditions d'un développement durable, fondé sur la transformation locale des ressources, l'innovation verte et l'industrialisation maîtrisée.



## **La vision environnementale du Président de la République, Brice Clotaire OLIBI NGUEMA**

La vision présidentielle promeut ainsi une articulation équilibrée entre protection de l'environnement et développement industriel, en intégrant des normes environnementales exigeantes, la gestion durable des ressources naturelles et l'émergence de filières économiques à forte valeur ajoutée.

Cette ambition s'accompagne d'une attention particulière portée aux communautés locales et aux peuples autochtones, reconnus comme des acteurs centraux de la conservation des écosystèmes. Leur participation, leur inclusion dans les mécanismes de valorisation économique et l'amélioration durable de leurs conditions de vie constituent des piliers essentiels de cette trajectoire.

En inscrivant **l'environnement au cœur de la stratégie nationale**, le Président de la République affirme une vision de long terme, fondée sur la responsabilité, l'équité et la résilience. Il s'agit de bâtir un modèle gabonais de développement qui concilie croissance économique, justice sociale et préservation du patrimoine naturel, au bénéfice des générations présentes et futures.

# INTRODUCTION



L'année 2025 ne marque pas seulement un exercice calendaire, elle constitue un véritable changement d'échelle pour l'action du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat. Cette séquence a été marquée par une montée en puissance institutionnelle, des réformes de fond et des résultats opérationnels mesurables, dans un contexte national et international exigeant où l'urgence climatique, la pression sur les écosystèmes et les défis urbains appellent des réponses publiques cohérentes, crédibles et durables.

La nomination de Monsieur **Mays MOUSSI**, le 15 janvier 2025 au poste de Ministre de l'Environnement, a constitué un tournant structurant dans la gouvernance environnementale nationale. Dès sa prise de fonction, une clarification institutionnelle a été opérée grâce à l'élaboration du nouveau texte organique du Ministère. Cette réforme a permis de consacrer le rôle transversal du Ministère et de renforcer sa légitimité dans le pilotage des politiques publiques en matière d'environnement, de climat et d'amélioration du cadre de vie.





Sur le plan international, l'année 2025 a été entre autres marquée par une diplomatie environnementale proactive. Le Gabon a d'abord pris part à la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3), tenue à Nice, contribuant aux débats sur la protection des océans et la gouvernance climatique mondiale. Cette séquence a été suivie par la ratification de l'Accord BBNJ relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine en haute mer, consacrant l'engagement du pays en faveur de la protection des espaces maritimes au-delà des juridictions nationales.



Dans le prolongement de cette dynamique, l'action diplomatique s'est intensifiée autour de la préparation de la COP30. Le Gabon y a porté un plaidoyer constant pour la reconnaissance du Bassin du Congo comme bien public mondial. Lors de la COP30 à Belém, cette position a été défendue de manière structurée, réaffirmant le rôle du pays comme acteur pivot de la gouvernance climatique mondiale. À cette occasion, le Gabon a co-signé la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique portée par l'UNICEF, inscrivant l'action climatique nationale dans une perspective intergénérationnelle.

Cette diplomatie s'est également appuyée sur l'engagement continu du pays au sein de l'**Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI)**, ainsi que sur le renforcement des coopérations bilatérales et Sud-Sud.



La visite officielle au Gabon du Président de la République française, Emmanuel Macron, a constitué un temps fort de l'année 2025. Consacrée notamment aux forêts du Bassin du Congo, aux mécanismes de financement innovants et au renouvellement du partenariat environnemental franco-gabonais, elle a permis de consolider un dialogue stratégique de haut niveau autour des enjeux climatiques, forestiers et de développement durable.

À l'échelle nationale, cette ambition s'est traduite par des actions concrètes à fort impact. Le plan d'urgence de gestion des déchets post-déguerpissement à Plaine-Orety a permis l'évacuation de **134 000 m<sup>3</sup>** de gravats. Parallèlement, la fermeture programmée de la décharge de Mindoubé, appelée à être remplacée par le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de Nkoltang, engage une réforme structurelle de la gestion des déchets urbains.

Cette dynamique a été renforcée par l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, l'introduction du bouchon solidaire, ainsi que par la libération de **150 hectares** de mangrove à Port-Gentil après plus de quarante ans d'occupation anarchique.



Le renforcement de la gouvernance environnementale de proximité a également constitué un axe majeur de l'année 2025, avec la décision de construire les brigades de l'environnement des provinces de la Ngounié et du Moyen-Ogooué. Ces implantations traduisent la volonté de rapprocher l'action publique des territoires et de doter l'administration de capacités opérationnelles renforcées en matière de surveillance, de prévention et de contrôle des atteintes à l'environnement.

Enfin, l'année 2025 a vu le déploiement d'outils financiers et sociaux innovants. Le projet GEF-8 « Gouvernance intégrée et transformation urbaine pour un Grand Libreville durable » a permis de mobiliser **4,7 milliards de FCFA**, tandis que le Programme de Microfinancement (PMF/SGP) du Fonds pour l'Environnement Mondial a soutenu **33 projets environnementaux** à hauteur de **626 millions de FCFA**. L'ensemble de ces acquis dessine les fondations d'une politique environnementale structurée, orientée vers l'impact, la durabilité et la redevabilité, et constitue une base solide pour les orientations futures de l'action publique environnementale au Gabon.



# **DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE ET LEADERSHIP INTERNATIONAL**

**Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat  
Bilan des 365 jours**

# I- DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE ET LEADERSHIP INTERNATIONAL

L'année 2025 aura marqué une étape déterminante dans la consolidation de la diplomatie environnementale gabonaise. Dépassant une posture de participation passive, le Gabon a affirmé une stratégie proactive visant à inscrire durablement ses priorités environnementales au cœur des négociations multilatérales, en cohérence avec ses engagements nationaux et internationaux.

Sous l'impulsion du Ministre de l'Environnement, en coordination avec l'ensemble des acteurs étatiques concernés, notamment le Ministère des Eaux et Forêts, la diplomatie gabonaise s'est attachée à valoriser le capital naturel du pays comme levier d'influence stratégique, tout en portant la voix de l'Afrique et du Bassin du Congo dans les instances décisionnelles internationales.

## 1. Plaidoyer pour la reconnaissance du Bassin du Congo à la COP30

La participation de la délégation gabonaise à la COP30, tenue à Belém, a constitué un moment central de l'agenda diplomatique de l'année 2025. Organisée dans un territoire emblématique de la lutte climatique mondiale, cette conférence a offert au Gabon une tribune stratégique pour défendre les intérêts du Bassin du Congo, second massif forestier tropical de la planète.



Le 6 novembre 2025, lors du Sommet des Leaders, le Ministre de l'Environnement a prononcé la déclaration officielle au nom du Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Son Excellence **Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**. Il y a rappelé que la préservation des forêts tropicales ne saurait être dissociée des impératifs de développement économique et social des populations qui en assurent la conservation.

À cette occasion, le Ministre de l'Environnement a plaidé pour une évolution des cadres internationaux en faveur de la reconnaissance du Bassin du Congo comme bien public mondial. Une telle reconnaissance implique de dépasser les mécanismes classiques d'aide au développement pour aller vers une justice climatique fondée sur des financements durables, prévisibles et proportionnels aux efforts de conservation consentis.

Cette séquence diplomatique a permis de réaffirmer la doctrine gabonaise: le pays ne sollicite pas une assistance ponctuelle, mais un partenariat équitable reposant sur la rémunération des services écosystémiques rendus à l'échelle planétaire.

En marge des séances plénières, le Ministre de l'Environnement a conduit une activité diplomatique soutenue, multipliant les échanges bilatéraux avec plusieurs personnalités de premier plan, notamment le Vice-Président du Nigéria, le Ministre norvégien du Climat, la Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce et le Président de la COP21, Laurent Fabius.

## **1. Engagement du Gabon en faveur des enfants, des jeunes et de l'action climatique**

Dans le prolongement de cette diplomatie orientée vers l'avenir, le Gabon a co-signé, à Belém, la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique portée par UNICEF.

À cette occasion, le Ministre de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat, Mays MOUSSI, a procédé à la signature officielle de cette déclaration aux côtés de Madame Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF. Cet acte diplomatique consacre la volonté du Gabon de placer la protection des droits des enfants et des jeunes au cœur des politiques climatiques nationales.



Par cet engagement, le Gouvernement s'engage notamment à :

- Renforcer l'éducation environnementale et climatique dans les parcours éducatifs ;
- Promouvoir la participation effective des jeunes dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques environnementales ;
- Garantir le droit fondamental des enfants à un environnement sain, sûr et durable.

Cette adhésion traduit la conviction que la justice climatique est indissociable de la justice intergénérationnelle, et que les réponses aux défis climatiques doivent être construites avec et pour les générations futures.



## 2. Le Gabon soutient la Déclaration de Belém sur la lutte contre le racisme

Lors du Sommet des Leaders tenu en marge de la COP30 à Belém, le Gabon a apporté son soutien à la Déclaration de Belém sur la lutte contre le racisme environnemental, réaffirmant son engagement en faveur d'une action climatique fondée sur l'équité et la justice. Cette déclaration reconnaît que les personnes d'ascendance africaine, les peuples autochtones et les communautés locales sont exposés de manière disproportionnée aux pollutions, aux risques climatiques et aux pertes de biodiversité, en raison d'héritages historiques et structurels

2025 10 31 - Déclaration de Be...

En soutenant ce texte, le Gabon a défendu une vision cohérente avec sa position internationale : la protection des grands écosystèmes, notamment du Bassin du Congo, ne peut être dissociée de la reconnaissance des droits, des savoirs et des intérêts des populations qui en assurent la conservation. Ce soutien s'inscrit dans la volonté gabonaise de promouvoir une gouvernance climatique plus juste, inclusive et respectueuse des principes de responsabilités communes mais différencierées.



### 3. Une gouvernance proactive pour la protection des océans et de la biodiversité marine

Si la forêt demeure un pilier central de la politique environnementale nationale, l'année 2025 a également confirmé l'engagement croissant du Gabon en faveur de la protection des océans, à travers une diplomatie active en matière de biodiversité marine.

Lors de la UNOC3, tenue du 9 au 13 juin 2025, la délégation gabonaise a contribué à la promotion d'une vision équilibrée de l'économie bleue, conciliant exploitation durable des ressources halieutiques et préservation des écosystèmes marins, en coordination avec plusieurs partenaires internationaux.

L'acte le plus structurant de l'année demeure la ratification de l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (**BBNJ**). En déposant ses instruments de ratification auprès des Nations Unies, le Gabon est devenu le 61<sup>e</sup> État partie, permettant ainsi l'entrée en vigueur de ce traité historique et se positionnant parmi les États pionniers de la protection de la haute mer.



## 4. Axe Libreville-Paris : Vers un partenariat environnemental renouvelé et équitable

La visite officielle au Gabon du Président de la République française, Emmanuel Macron, le 24 novembre 2025, a constitué un moment structurant de la coopération environnementale entre le Gabon et la France. À cette occasion, la Baie des Rois a accueilli une table ronde intergouvernementale de haut niveau consacrée aux forêts du Bassin du Congo. Placée sous le thème « **Forêts du Bassin du Congo : bilan et perspectives des engagements conjoints du Gabon, de la France et de leurs partenaires** », cette rencontre a réuni les acteurs du secteur public et privé Gabonais et Français

Dans son allocution, le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, **Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, a rappelé la responsabilité historique assumée par le Gabon dans la préservation de ses forêts, essentielles à l'équilibre climatique mondial. Il a souligné que, depuis plus de cinquante ans, le pays supporte de manière continue le coût de cette conservation, sans compensation proportionnée aux services écosystémiques rendus à la communauté internationale.



Le Chef de l'État a ainsi plaidé pour une évolution des mécanismes de coopération, privilégiant des engagements concrets, durables et générateurs d'emplois, notamment au bénéfice des jeunes, des femmes et des communautés rurales.

Structurée autour de la science et de la conservation, de la gestion durable des ressources forestières et des financements innovants, cette rencontre a permis de dresser un bilan des engagements conjoints et d'identifier de nouvelles perspectives de coopération.

En conclusion, cette séquence de haut niveau a réaffirmé la solidité du partenariat franco-gabonais et confirmé la volonté commune de bâtir des mécanismes de financement climatique plus justes, à la hauteur des efforts consentis par le Gabon pour la protection des forêts du Bassin du Congo et du climat mondial.



## 5. Renforcement et diversification des alliances stratégiques en matière de climat et d'environnement

La diplomatie environnementale gabonaise s'est également traduite par le renforcement et la diversification de partenariats bilatéraux et régionaux essentiels au financement et à l'appui technique des politiques publiques.

- **Axe Libreville-Paris** : la visite officielle du Président français Emmanuel Macron, le 24 novembre 2025, a constitué un temps fort de la coopération franco-gabonaise. La table ronde organisée à la Baie des Rois, consacrée aux forêts du Bassin du Congo, a permis de dresser le bilan des engagements conjoints et d'explorer de nouveaux mécanismes de financements innovants.
- **Dialogue avec le Royaume-Uni** : les échanges se sont intensifiés, notamment lors de l'audience accordée au Haut-Commissaire Simon Day le 11 février 2025, autour de la mise en œuvre du **Biodiversity Landscapes Fund** et de l'accélération des **financements issus de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)**.
- **Coopération régionale et Sud-Sud** : le Ministre de l'Environnement a représenté le Gabon à la Conférence interministérielle de la CAFI à Kinshasa le 29 janvier 2025, œuvrant au déploiement effectif des paiements pour services environnementaux. Par ailleurs, des partenariats stratégiques ont été renforcés avec le Brésil sur la gestion intégrée des feux de forêt et l'agriculture durable, ainsi qu'avec Cuba sur la lutte contre l'érosion côtière.





# RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE DE FINANCE VERTE

Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat  
Bilan des 365 jours

## II- RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE DE FINANCE VERTE

L'année 2025 marque une étape décisive dans la structuration de la finance verte au Gabon, avec une volonté clairement affirmée par le Ministre de l'Environnement, Monsieur MOUSSI, de faire de la valorisation du capital naturel un levier central de transformation économique, sociale et territoriale.

Face aux limites des modèles traditionnels d'aide au développement, l'action ministérielle a visé à repositionner l'environnement comme actif stratégique, porteur de valeur économique mesurable, susceptible de mobiliser des solutions de financement pérennes et d'accompagner les priorités nationales en matière de développement durable.

### 1. Structurer une vision nationale de la finance verte

Sur le plan opérationnel, l'année 2025 a été marquée par un effort soutenu de structuration et de coordination des instruments de financement climatique, en particulier dans le cadre de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI). La revue annuelle des programmes CAFI, organisée les 27 et 28 octobre 2025, a permis de dresser un état des lieux approfondi des programmes **CAFI 1, 2 et 3**, confirmant leur rôle structurant dans la conservation des forêts du Bassin du Congo et le développement de politiques publiques innovantes.



Cette dynamique s'est prolongée en marge de la COP30 avec la signature d'une Lettre d'Intention relative au projet « **Gabon Infini** », un mécanisme de financement pour la permanence porté avec **The Nature Conservancy** et le **Fonds de Préservation de la Biodiversité** au Gabon. Structuré sur une durée de dix ans, ce dispositif vise à assurer un financement durable de la conservation des écosystèmes terrestres et marins, tout en soutenant le développement communautaire et l'économie fondée sur la nature.

## 2. Déployer les paiements pour services environnementaux à l'échelle régionale

La valorisation économique des efforts de conservation s'est également traduite par un engagement actif du Gabon dans la mise en place de paiements pour services environnementaux. Le 29 janvier 2025, le Ministre de l'Environnement a représenté le Gabon à la Conférence interministérielle internationale de la CAFI à Kinshasa, consacrée au déploiement effectif de ces mécanismes en Afrique centrale.

Cette approche vise à instaurer des mécanismes de rémunération justes et prévisibles pour les pays et les communautés qui assurent la protection des écosystèmes, contribuant ainsi à corriger une asymétrie historique entre les bénéfices globaux générés par la conservation et les coûts supportés localement.

Par ailleurs, en juin 2025, le Ministère de l'Environnement a participé à Genève à un atelier de coopération Sud-Sud réunissant les pays du Bassin du Congo et le Costa Rica, consacré au renforcement des capacités en matière de paiements pour services environnementaux (PSE). Cette initiative vise à tirer parti de l'expérience costaricienne, reconnue internationalement pour l'efficacité de son mécanisme de PSE, afin d'appuyer le Gabon dans la conception et la mise en œuvre de son propre dispositif.

Le projet prévoit des échanges techniques, des formations ciblées et des voyages d'étude, dans l'objectif de structurer un mécanisme national de PSE crédible, adapté au contexte gabonais et orienté vers la valorisation durable des services écosystémiques et le financement de la conservation.

### 3. Le Projet de Financement pour la Permanence (PFP), « Gabon Infini »

L'année 2025 restera gravée comme celle de la concrétisation du cadre d'implémentation du **Projet de Financement pour la Permanence (PFP)**, baptisé « **Gabon Infini** ». Ce mécanisme innovant vise à sécuriser les fonds nécessaires à la gestion durable des aires protégées sur le long terme, ne faisant plus dépendre la conservation des aléas budgétaires annuels.

Une étape décisive a été franchie avec la signature d'une lettre d'intention mobilisant une enveloppe globale de **180 millions de dollars (environ 110 milliards de FCFA)** sur une période de dix ans. Ce montage financier hybride témoigne de la crédibilité du Gabon auprès de la finance internationale :

- **94 millions de dollars** proviennent de donateurs privés et philanthropiques de premier plan, dont le Bezos Earth Fund et l'ONG The Nature Conservancy (TNC).
- **86 millions de dollars** constituent la contrepartie d'engagements souverains de l'État gabonais.

Ce fonds a pour objectif de garantir la protection effective de 30 % des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins du pays (**Objectif 30x30**). Au-delà de la conservation, le PFP intègre une dimension sociale forte, visant à améliorer directement les conditions de vie de 100 000 citoyens à travers le financement d'activités génératrices de revenus compatibles avec la nature.



#### 4. Restructuration et crédibilisation du marché carbone

Conscient que le plein potentiel de la finance verte demeurait entravé par un manque de lisibilité institutionnelle, le Ministre de l'Environnement a engagé une réforme structurante de la gouvernance climatique nationale. Face à la dispersion des initiatives et aux chevauchements de compétences, il a organisé une concertation stratégique de haut niveau réunissant l'ensemble des entités concernées, notamment le **Conseil National Climat (CNC)**, l'**Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)**, l'**Agence Gabonaise de Développement et d'Investissement (AGADEV)**, la **Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)** et l'**AGEOS**.



L'objectif poursuivi était de rationaliser les procédures, de clarifier les rôles institutionnels et de mettre en place une interface unique, lisible et crédible à destination des partenaires techniques et financiers. Cette harmonisation constitue un préalable indispensable à la structuration efficace des mécanismes de crédit carbone et à leur valorisation sur les marchés de conformité et volontaires.

Dans le prolongement de cette démarche, le Ministre de l'Environnement a engagé des échanges avec plusieurs acteurs du secteur privé, dont **TotalEnergies Gabon**, la **Compagnie des Bois du Gabon**, le groupe **ARISE** et l'entreprise **Okala**. Ces discussions ont porté sur le développement de projets de crédits carbone fondés sur une gestion durable des forêts et des mangroves, dans une logique de crédit carbone souverain, garantissant des partenariats public privé équilibrés ainsi que des retombées économiques tangibles pour l'État et les communautés locales.



# AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DECHETS

Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat  
Bilan des 365 jours

### III- AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DECHETS

#### 1. Inspection et évaluation du projet de création d'un Centre d'Enfouissement de Déchets à Nkoltang

En 2025, l'amélioration de la gestion des déchets s'est imposée comme une priorité du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat, au regard des enjeux sanitaires, environnementaux et sociaux posés par l'insalubrité dans le Grand Libreville. Une série d'actions structurées a été engagée afin de préparer la fermeture définitive de la décharge publique de Mindoubé et de mettre en place des solutions durables de traitement et de valorisation des déchets.



Une première étape majeure a consisté en l'évaluation approfondie de la décharge de Mindoubé, site saturé recevant quotidiennement plus de 800 tonnes de déchets. Cette mission a permis de confirmer l'urgence environnementale et sanitaire, tout en réaffirmant la volonté du Gouvernement d'accélérer la fermeture et la réhabilitation du site, en accompagnant les populations riveraines et les travailleurs concernés vers des conditions d'activité plus sûres et formalisées.



Dans la continuité, le Ministère de l'Environnement a conduit une mission sur le site de Nkoltang, destiné à accueillir le futur **Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD)** ainsi qu'un **Centre d'Enfouissement Technique (CET)** temporaire. D'une superficie de **75 hectares**, ce site situé à **28 km** de la capitale permettra de traiter les déchets non dangereux.

Cette visite a permis d'identifier les principales contraintes techniques, institutionnelles et financières, et de renforcer la coordination entre les administrations, les collectivités locales et les opérateurs impliqués.

Ce projet, estimé à **21 milliards FCFA** avec l'appui de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), bénéficie déjà d'une inscription de **6 milliards FCFA** dans la Loi de Finances 2026.

L'ensemble de ces actions constitue une avancée significative vers la modernisation du système de gestion des déchets, la fermeture durable de la décharge de Mindoubé et l'amélioration du cadre de vie des populations du Grand Libreville.



## 2. Renforcement de l'application de la loi sur l'interdiction des sacs plastiques à usage unique

Dans le cadre de la lutte contre la pollution plastique, l'année 2025 a marqué une étape décisive avec l'entrée en vigueur effective de l'interdiction des sacs plastiques à usage unique sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure s'inscrit dans l'application de l'**Ordonnance n°0012/PR/2024 du 26 février 2024, ratifiée par la Loi n°009/2024**, et répond à un enjeu environnemental et sanitaire majeur.

Le 24 juin 2025, le Ministre de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat, Mays MOUSSI, a réuni les principaux acteurs économiques du secteur des plastiques afin de faire un point exhaustif sur l'application de cette réglementation et de préparer son entrée en vigueur après le délai d'adaptation de trois mois accordé aux opérateurs.

Dans le prolongement de cette réforme, une opération nationale "**Zéro sac plastique**", menée du 3 au 6 juillet 2025, a renforcé les contrôles dans les grandes surfaces de Libreville et d'Owendo. L'ensemble de ces actions traduit la volonté du Gouvernement, sous l'impulsion du Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, de protéger la santé publique, de préserver la biodiversité et de lutter durablement contre la pollution plastique.

Depuis le 23 septembre 2025, l'interdiction est pleinement effective, notamment dans les grandes surfaces. Cette mesure répond à une situation préoccupante, l'agglomération de Libreville consommant jusqu'à 36 tonnes de sacs plastiques par jour, des déchets dont la dégradation peut dépasser 100 ans.



### 3. Mesure d'interdiction interdiction de bouteilles plastiques sans bouchon solidaire dès le 1er janvier 2026

Dans le cadre de la lutte contre la pollution plastique et de la mise en œuvre progressive de l'**Ordonnance n°0012/PR/2024 du 26 février 2024, ratifiée par la Loi n°009/2024 du 5 août 2024**, le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat a franchi une étape décisive avec l'entrée en vigueur de l'obligation des bouchons solidaires sur les bouteilles en plastique à usage unique.

Cette mesure est encadrée par l'**Arrêté n°000218/MEEC du 02 septembre 2025**, qui impose l'intégration de bouchons solidaires, c'est-à-dire des bouchons demeurant attachés au corps de la bouteille après ouverture, afin de limiter la dispersion des déchets plastiques dans l'environnement et d'en améliorer la collecte et le recyclage.

Conformément au calendrier réglementaire fixé par le Gouvernement, l'interdiction de fabriquer ou d'importer des bouteilles en plastique à usage unique dépourvues de **bouchons solidaires** entre en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

Une période transitoire est prévue jusqu'au 31 janvier 2026 pour permettre l'écoulement des stocks existants. À partir du 1er février 2026, toute mise sur le marché, distribution ou commercialisation de bouteilles non conformes sera strictement prohibée sur l'ensemble du territoire national.



Cette mesure vise à réduire significativement la pollution plastique des sols, des cours d'eau et des espaces urbains, à renforcer l'économie circulaire par une meilleure valorisation des bouchons collectés, et à soutenir des actions solidaires et environnementales issues de leur recyclage.

Par cette décision, le Gouvernement réaffirme sa détermination à instaurer des mécanismes concrets et contraignants pour lutter durablement contre les déchets plastiques, tout en appelant à la mobilisation responsable des opérateurs économiques et des citoyens autour d'un objectif commun : bâtir un Gabon plus propre, plus durable et respectueux de son environnement.



## 4. Plan d'urgence de gestion des déchets post-déguerpissement à Plaine-Orety

Adopté en Conseil des ministres le 20 juin 2025, le **plan d'urgence de gestion des déchets post-déguerpissement** à Plaine-Orety répond à une situation environnementale et sanitaire critique liée à l'accumulation massive de gravats issus des démolitions. Porté par le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat, ce dispositif vise l'évacuation de **134 000 m<sup>3</sup>** de débris selon un protocole strict, conforme aux normes sanitaires et environnementales.



Dès le 21 juin 2025, des visites de terrain ont permis d'identifier les zones prioritaires et de structurer une stratégie opérationnelle reposant sur le tri, la valorisation, le transfert sécurisé et le suivi rigoureux des déchets. Le lancement opérationnel, le 25 juin 2025, a mobilisé le Génie militaire, les services des Travaux publics et plusieurs entreprises spécialisées.

Les gravats ont été réutilisés comme remblais, les ferrailles recyclées et les plastiques traités par des opérateurs agréés. À l'issue de la première phase, **80 %** des déchets avaient été évacués, puis **95 %** au 13 octobre 2025, confirmant l'efficacité du dispositif et l'engagement du Gouvernement en faveur d'un assainissement urbain responsable et durable.





# RENFORCÉMENT DE CAPACITÉS DES ACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat  
Bilan des 365 jours

## IV- RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES ACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

En 2025, le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat (MEC) a fait du renforcement des capacités des acteurs environnementaux non gouvernementaux un axe prioritaire de son action. Conscient du rôle central joué par les organisations de la société civile, en particulier les jeunes, dans la mise en œuvre des politiques environnementales à l'échelle locale, le Ministère a engagé des actions ciblées afin de lever les contraintes techniques et financières qui limitent leur capacité d'initiative, d'innovation et de création d'emplois verts.

Cette orientation s'est concrétisée par le déploiement effectif du **Programme de Microfinancement (PMF/SGP)** du Fonds pour l'Environnement Mondial, mis en œuvre au Gabon par le Programme des Nations Unies pour le Développement. En février 2025, le MEC a accompagné la mise en œuvre opérationnelle de ce programme, doté d'une enveloppe globale de **936 000 dollars**, soit **626 millions de FCFA**, avec une subvention moyenne de **25 000 dollars (environ 15 millions de FCFA)** par projet.

Grâce à ce dispositif, **33 projets environnementaux** innovants ont été financés sur l'ensemble du territoire national. Ces initiatives sont alignées sur les priorités nationales en matière de préservation de la biodiversité, de lutte contre la déforestation, d'adaptation au changement climatique et de développement d'**Activités Génératrices de Revenus (AGR)** durables au bénéfice des communautés locales.

Ce dispositif de microfinancement constitue ainsi un jalon structurant dans la professionnalisation des acteurs environnementaux et dans l'ancrage territorial des politiques publiques en matière de développement durable.



# DEVELOPPEMENT DE VILLES DURABLES

Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat  
Bilan des 365 jours

## V- DEVELOPPEMENT DE VILLES DURABLES

Dans un contexte d'urbanisation rapide, le développement de villes écologiques et résilientes constitue une priorité nationale. L'intégration des solutions fondées sur la nature, l'efficacité énergétique et la gestion durable des espaces urbains permet de répondre aux défis climatiques tout en améliorant la qualité de vie des citoyens.

### 1. Mobilisation de financement pour le développement d'un Grand Libreville durable.

Le 13 mai 2025, le Ministre de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat, Monsieur Mays MOUSSI, a présidé l'ouverture de l'atelier de validation du projet **GEF-8 intitulé « Gouvernance intégrée et transformation urbaine pour un Grand Libreville durable »**. Financé par le **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** et mis en œuvre par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD Gabon), ce projet marque une avancée majeure dans la structuration d'une politique urbaine durable.



Organisée en présence des Délégués spéciaux des communes de Libreville et d'Owendo, cette rencontre a permis de définir les orientations stratégiques d'un programme pilote doté d'un financement de **4,7 milliards de FCFA**, sous forme de don, pour une durée de six ans.

Le projet vise notamment la mise en place d'un cadre juridique de gouvernance du Grand Libreville, l'amélioration du cadre de vie par la création d'espaces verts, dont un sanctuaire de mangroves, le soutien à l'économie circulaire et à l'entrepreneuriat vert, ainsi que le développement d'outils techniques et financiers pour promouvoir un aménagement urbain durable. À terme, cette initiative a vocation à servir de modèle pour les politiques urbaines à l'échelle nationale.

## **2. Projet de transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor Bas Ogooué – Basse Nyanga ( Projet GEF-7)**

En 2025, le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat a engagé la mise en œuvre du projet GEF-7 intitulé « Transformer la gouvernance des paysages forestiers du couloir paysager entre le Bas Ogooué et le Bas Nyanga », avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN).

Doté d'un financement d'environ **7 millions dollars USD, environ 4,2 milliards FCFA**, ce projet vise à renforcer la gestion intégrée des paysages forestiers et des zones humides à haute valeur écologique, tout en améliorant durablement les moyens de subsistance des communautés locales. Il repose sur une gouvernance environnementale plus inclusive, une planification intégrée de l'utilisation des terres et une implication accrue du secteur privé, en cohérence avec les priorités nationales de conservation de la biodiversité et de développement durable.



# CRÉATION DES BRIGADES ENVIRONNEMENTALES

Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat  
Bilan des 365 jours

## VI- CRÉATION DES BRIGADES ENVIRONNEMENTALES

Face aux défis croissants liés à la surveillance environnementale sur le terrain, le renforcement de la présence du Ministère dans les provinces devient impératif. La création de brigades environnementales constitue une réponse concrète pour améliorer la veille, la prévention et le contrôle des atteintes à l'environnement.

### 1) Construction d'une brigade de l'environnement dans la province de la Ngounié

Le 14 Juillet 2025, le Ministre de l'Environnement a signé un protocole d'accord (MoU), d'un montant de **115 millions FCFA** pour la construction de la brigade de l'environnement dans la province de la Ngounié avec la société ASSALA Gabon.

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique de rapprochement entre l'administration publique et les opérateurs économiques en vue de renforcer la gouvernance environnementale sur le terrain.

Le protocole d'accord prévoit trois actions majeures de coopération :





1. La création d'un comité de surveillance de la biodiversité, chargé d'évaluer les impacts des activités industrielles sur la faune, la flore et les écosystèmes dans le périmètre des permis d'exploitation d'ASSALA ;
2. La mise en place d'un programme d'immersion professionnelle, destiné à former trois agents du Ministère ou de jeunes gabonais afin de renforcer les compétences techniques et les pratiques en matière de gestion environnementale ;
3. ASSALA appuiera l'installation d'une brigade environnementale dans la province de la Ngounié.

Au **12 décembre 2025**, les travaux de construction du siège de la brigade de l'environnement de la Ngounié présentaient un **taux d'avancement de 31 %**, tandis que le **taux de décaissement financier de 50 %**, traduisant une progression conforme au calendrier opérationnel et aux engagements contractuels du projet.



## 2. Construction d'une brigade de l'environnement dans la province du Moyen-Ogooué

Le mardi 19 août 2025, le Ministre de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat, Monsieur Mays MOUSSI, a procédé à la signature d'un protocole d'accord (Mou) avec l'opérateur pétrolier Maurel & Prom Gabon SA, représenté par son Directeur Général, Monsieur Issempedjeno Ngaka.

D'un montant de **100 millions de FCFA**, cet accord s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la coopération entre l'administration publique et le secteur privé en matière de gouvernance environnementale et de gestion durable des ressources naturelles.

Ce partenariat prévoit la construction et l'équipement d'une brigade de l'environnement dans la province du Moyen-Ogooué, à Lambaréne, ainsi que la mise en place d'un programme d'immersion professionnelle destiné à former cinq agents du Ministère de l'Environnement ou de jeunes Gabonais, en vue de consolider leurs compétences techniques et opérationnelles.

Par cette initiative, le Gouvernement réaffirme sa volonté d'impliquer activement les opérateurs économiques dans la protection des écosystèmes, tout en dotant les territoires de capacités renforcées pour assurer une surveillance environnementale de proximité, efficace et durable.

En ce qui concerne la construction de l'infrastructure devant abriter la brigade de l'environnement de la province du Moyen-Ogooué, le projet se trouvait, au mois de décembre 2025, à la **phase préparatoire**. Les travaux de terrassement étaient en cours de finalisation administrative et technique, avec un démarrage effectif prévu dans les plus brefs délais.



# BILAN

Janvier - Décembre 2025

## VALORISATION DU CAPITAL NATUREL ET DES MESURES DE CONSERVATIONS

Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat  
Bilan des 365 jours

## VII- VALORISATION DU CAPITAL NATUREL ET DES MESURES DE CONSERVATIONS

**259 millions de Fcfa** pour récompensé les efforts des communautés locales en faveur de la protection de l'environnement

La reconnaissance de la valeur du capital naturel, incluant les services rendus par les écosystèmes forestiers, constitue un levier stratégique pour la construction d'une économie verte inclusive et résiliente. Ces écosystèmes assurent des fonctions essentielles, notamment la séquestration du carbone, la régulation du climat, la préservation de la biodiversité et le maintien des moyens de subsistance des communautés rurales.

Conscient de ces enjeux, le Ministère de l'Environnement a engagé une démarche visant à mieux valoriser ces services, en associant directement les communautés locales à la protection des ressources naturelles à travers des mécanismes de compensation environnementale.

Dans ce cadre, le 15 juillet 2025, le Ministre de l'Environnement a signé un protocole d'accord avec le Conseil National Climat (CNC), d'un montant de **259 millions de FCFA**, pour la mise en œuvre du programme « **Démonstration et coordination du projet pilote PSE au Gabon** », financé par l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI).

Ce projet pilote vise à expérimenter l'efficacité des mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux, en évaluant la pertinence et la faisabilité de différents modèles d'incitation financière adaptés au contexte gabonais.

Il a pour ambition de récompenser de manière équitable les efforts de conservation consentis par les communautés locales, tout en posant les bases d'un dispositif national durable de valorisation des services écosystémiques, au service de la lutte contre les changements climatiques et du développement local.



# RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES DÉGRADÉS

Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat  
Bilan des 365 jours

## VIII- RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DÉGRADÉS

La restauration écologique des milieux dégradés constitue un pilier essentiel de la stratégie nationale de résilience climatique du Gabon. Conscient de la vulnérabilité particulière des zones littorales, le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat a engagé en 2025 des actions fortes pour préserver, restaurer et valoriser les écosystèmes côtiers, avec un accent particulier sur les mangroves, qui assurent des fonctions écologiques majeures (**protection contre l'érosion, habitats fauniques, puits de carbone et filtration des polluants**).

### 1. Réhabilitation des mangroves dégradées à Angondjé Ntom

Dans le cadre de ce programme, une opération de restauration de **17 hectares de mangroves** est en cours à Angondjé Ntom, conduite par le groupe ARISE en partenariat avec l'entreprise Okala, depuis le 26 juillet 2025. Cette intervention dépasse le simple reboisement : elle constitue un acte de réparation écologique visant à consolider la résilience des zones côtières face aux effets du dérèglement climatique, à freiner l'érosion des rivages et à renforcer la biodiversité locale, en réintégrant des peuplements végétaux adaptés.



### 2. Campagne de sensibilisation pour la protection des mangroves

Parallèlement à ces actions de terrain, le Ministère a initié, de juin à fin juillet 2025, une campagne de sensibilisation citoyenne dédiée à la préservation des mangroves. Cette initiative comprenait la publication de contenus éducatifs et l'organisation de visites guidées sur site, destinées à améliorer la compréhension des fonctions écologiques de ces milieux et à encourager l'appropriation des actions de protection par les citoyens, les communautés locales et les acteurs économiques.

### 3. Signature de deux partenariats avec la GSEZ sur la protection écosystèmes

À l'occasion de la Journée internationale de la mangrove, le 26 juillet 2025, le Ministre de l'Environnement a signé deux accords de coopération avec la Gabon Special Economic Zone (GSEZ) :

- Un premier accord porte sur la collecte de bouteilles plastiques dans les communes d'Owendo et d'Akanda, s'inscrivant dans une démarche de réduction de la pollution plastique ;
- Le second vise la conservation, la restauration des mangroves et la régulation climatique à travers des actions conjuguées de reboisement, de suivi environnemental et de gestion durable des zones concernées.



#### 4. Mission de terrain à Port-Gentil pour la protection des mangroves

Le jeudi 26 juin 2025, le Ministre de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat, Monsieur Mays MOUSSI, a conduit une mission de terrain à Port-Gentil afin de constater des atteintes graves portées à une zone de mangrove strictement protégée. En présence des autorités locales, des remblais illégaux et des constructions anarchiques ont été formellement identifiés, en dépit des dispositifs de contrôle existants.

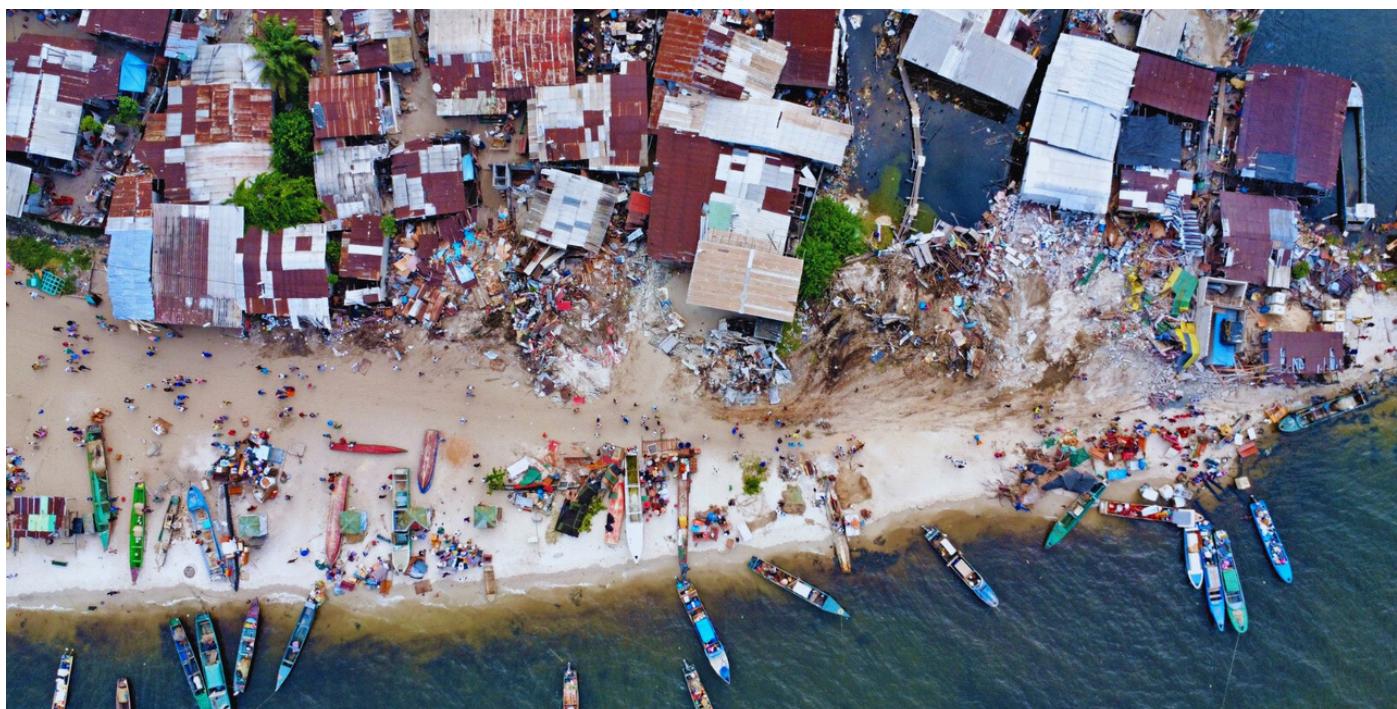
Malgré les nombreuses missions de surveillance menées depuis plus d'un an par la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN), ainsi que l'installation d'un panneau d'interdiction, les infractions se sont poursuivies.

Face à cette situation, le Ministre a instruit les autorités locales compétentes de rétablir immédiatement l'ordre, en coordination avec la Direction provinciale de l'Environnement, conformément aux textes en vigueur.



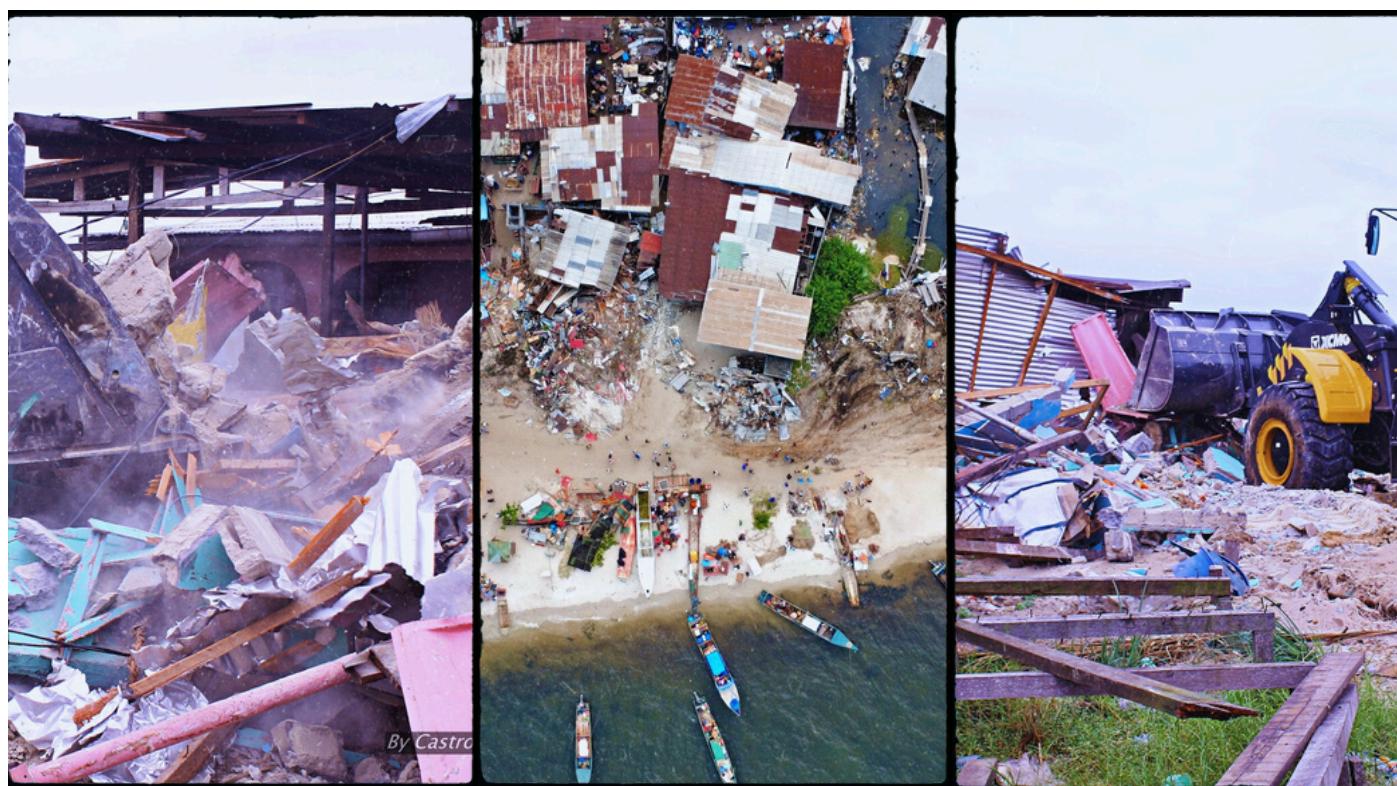
## 5. Libération de 150 hectares de mangrove après plus de 40 ans d'occupation anarchique (Port-Gentil)

Suite aux instructions du Ministre de l'Environnement, le 28 juin 2025, à Port-Gentil, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, une opération d'envergure a permis de libérer **150 hectares** de mangrove à Lipe Matanda, une zone occupée anarchiquement depuis plus de **40 ans** par des constructions illégales sur pilotis, majoritairement installées par des populations vivant de la pêche et d'activités artisanales.



En somme, sur le volet restauration des écosystèmes dégradés, des avancées significatives ont été enregistrées en 2025. La restauration des mangroves s'est concrétisée par la sécurisation de **25 hectares** et la mise en terre de **2 500** plants, renforçant la résilience des zones côtières. Ces actions sont conduites en partenariat avec le Ministère des Eaux et Forêts, le groupe ARISE et l'ONG Okala Gabon.

Ce déguerpissement a été mené sur instruction directe du Ministre de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat, Mays MOUSSI, à la suite de sa visite de terrain et des alertes formulées aux autorités locales, afin de restaurer cet écosystème fragile et protéger la ville contre l'impact de la montée des eaux. Cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements du Ministère pour la préservation des milieux côtiers et la lutte contre l'occupation non réglementée des zones sensibles.



## 6. Destructions de constructions anarchiques dans la mangrove de Mindoubé (Libreville)

Le 25 juin 2025, le Ministre de l'Environnement, Mays MOUSSI, a conduit une mission de terrain à Mindoubé, dans le **5<sup>e</sup> arrondissement de Libreville**, afin de mettre un terme à des aménagements illégaux opérés sur une zone de mangrove classée. Cette intervention, déclenchée à la suite d'un signalement reçu le 23 juin, a permis de constater des remblais non autorisés et des constructions précaires édifiées en violation des dispositions légales en vigueur.

Des mesures immédiates de démolition ont été ordonnées, avec la coopération du Ministère des Travaux Publics et le Ministère de l'Habitat. Cette action s'est inscrit dans la volonté affirmée du Gouvernement de préserver les écosystèmes sensibles, de lutter contre l'urbanisation anarchique et de réaffirmer l'autorité de l'État sur les espaces naturels protégés.



# FIN. BILAN DES 365 JOURS



MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉCOLOGIE ET  
DU CLIMAT



Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Climat

**Janvier – Décembre 2025**

*« Préserver la nature, c'est honorer notre héritage »*